



Direction Régionale des douanes de Dunkerque

Nouvelles mesures douanières américaines : comment vous préparer ?

✓ Chiffres du commerce extérieur des Hauts de France avec les États-Unis

Année	2024	2023	2022
Importations (en milliers €)	4 107 731 (7,8 % des importations FR)	5 050 929 (9,7 % des importations FR)	12 363 099 (20 % des importations FR)
Exportations (en milliers €)	2 659 528 (5,6 % des exportations FR)	2 445 330 (5,6 % des exportations FR)	2 432 724 (5,2 % des exportations FR)

Sommaire

1. Contexte américain

- ✓ Les droits de douane « réciproques »
- ✓ Les droits de douane « additionnels »
- ✓ La fin du régime de *minimis*
- ✓ Perspectives des contre-mesures européennes

2. Limiter vos risques

- ✓ Le choix de l'incoterm
- ✓ Ma marchandise est-elle concernée?
 - Sécuriser l'espèce, l'origine et la valeur
- ✓ L'importance du choix de vos partenaires

3. La réglementation applicable à l'export UE / l'import US

- ✓ La vente hors taxe
- ✓ Access2markets

4. Limiter l'impact des droits de douane sur votre activité

- ✓ Les régimes particuliers aux Etats-Unis
- ✓ Utiliser les FTZ
- ✓ Trouver de nouveaux débouchés : l'intérêt des accords de libre-échange

5. Un réseau d'accompagnement

- ✓ Un réseau d'accompagnement douanier
- ✓ Un réseau de partenaires

Le contexte américain



✓ Les droits de douane « réciproques »

- **02 avril 2025** : instauration de droits de douane « réciproques » à l'attention de tous les pays.
- **Taux de droits de douane minimal erga omnes de 10 %** applicables pour tous les produits importés aux États-Unis (**20 %** pour les produits originaires des pays repris en annexe I, dont ceux de l'Union européenne).
- Ces droits de douane « réciproques » s'additionnent aux droits de douane préalablement existants.
- **09 avril 2025** : l'application de ces droits de douane « réciproques » est **plafonnée à 10 % jusqu'au 09 juillet 2025** (sauf pour la Chine).

✓ Les droits de douane « réciproques » - Exceptions prévues à l'annexe II

Les **produits repris en annexe II** ne sont pas soumis aux droits de douane « réciproques » :

- ✓ les produits soumis aux droits de douane « **additionnels** »,
 - **Acier, aluminium** et produits dérivés,
 - **Automobiles** et pièces automobiles,
- ✓ Les produits faisant l'objet d'une **enquête** (cuivre, bois) et pour lesquels des droits sont à attendre,
- ✓ Les produits devant faire l'objet d'une **enquête** (produits pharmaceutiques, semi-conducteurs), et pour lesquels des droits sont à attendre,
- ✓ les produits de l'**énergie** et certains **minerais** critiques, lingots d'or, jugés stratégiques.

✓ Les droits de douane « additionnels » - Secteur acier/aluminium



Entrée en vigueur :

- ✓ 12 mars 2025

Mesure :

- ✓ + 25 % de droits de douane sur l'acier, l'aluminium et leurs dérivés (pièces de motorisation automobile, pièces d'avions et d'hélicoptère, pièces d'ascenseurs ou d'escalier mécanique, par exemple)

Application :

- ✓ Vérifier si le HTS Code de votre marchandise est concerné : Liste à consulter (DG Trésor)
- ✓ Tarif calculé sur la valeur de la partie métallique
- ✓ **Pas de cumul** avec les droits « réciproques » de 10 %

✓ Les droits de douane « additionnels » - Secteur automobile



Entrée en vigueur :

- ✓ 3 avril 2025 (automobiles)
- ✓ 3 mai 2025 (pièces détachées)

Mesure :

- ✓ + 25% de droits de douane sur certaines importations de véhicules (berlines, véhicules utilitaires sport, véhicules utilitaires compacts, monospaces et fourgonnettes), de camions légers et de pièces détachées en provenance de tous les pays

Application :

- ✓ Vérifier si le HTS Code de votre marchandise est concerné : Liste à consulter (DG Trésor)
- ✓ **Pas de cumul** avec les droits « réciproques » de 10 %

✓ Les droits de douane « additionnels » - Règles de non-cumul depuis le 29 avril 2025

- ✓ Le 29 avril, les États-Unis ont annoncé que les droits de douane de 25% sur l'automobile ne se cumuleront plus avec les droits de douane de 25% sur l'acier et l'aluminium, afin d'éviter une double imposition sur l'acier et l'aluminium utilisés dans la production automobile,
- ✓ Cette annonce crée une mesure de **remboursement** permettant aux constructeurs américains de solliciter un remboursement pouvant s'élever jusqu'à 3,75% de la valeur d'un véhicule neuf pour compenser partiellement les surcoûts des pièces importées,
- ✓ Les modalités de mise en œuvre de cette décision sont à l'étude par la douane américaine jusqu'au 16 mai 2025,
- ✓ La mise en œuvre de cette décision sera rétroactive à partir du 4 mai 2025.



✓ Les droits de douane « additionnels » - Règles de non-cumul depuis le 29 avril 2025

Type de mesure	Cumulables avec	Non-cumulables avec
Droits « additionnels » sur l'acier, l'aluminium et produits dérivés	- Droits de douane préalables	- Droits additionnels sur l'automobile et les pièces détachées automobiles - Droits de douane « réciproques »
Droits « additionnels » sur l'automobile et les pièces détachées automobiles	- Droits de douane préalables	- Droits additionnels sur l'acier, l'aluminium et produits dérivés - Droits de douane « réciproques »
Droits de douane « réciproques »	- Droits de douane préalables	- Droits additionnels sur l'automobile et les pièces détachées automobiles - Droits additionnels sur l'acier, l'aluminium et produits dérivés

✓ Vers la fin du seuil de minimis



Entrée en vigueur :

- ✓ 2 avril 2025

Pays concernés à date:

- ✓ République populaire de Chine
- ✓ Hong-Kong
- ✓ Macao

Conséquences :

- ✓ Fin du régime *de minimis* : fin de l'exonération de la taxation pour les colis inférieurs à 800\$
- ✓ Taxation à 120% du montant déclaré ou franchise forfaitaire de 100\$ par colis à partir du 2 mai 2025
- ✓ Franchise forfaitaire de 200\$ à venir en juillet
- ✓ **Les pays de l'UE ne sont pas concernés pour le moment**

✓ Perspective des contre-mesures européennes



Eu égard à la décision américaine concernant le **plafonnement à 10%** des droits de douane « réciproques » pour tous les partenaires commerciaux des États-Unis (dont l'Union européenne) pour une durée de 90 jours, **la Commission a également décidé de suspendre toutes les contre-mesures pour une durée équivalente.**

Des contre-mesures prêtes :

- Entré en vigueur le 15 avril 2025, le règlement d'exécution (UE) 2025/778 dresse en annexes la **liste des nomenclatures originaires des États-Unis soumises à des droits additionnels de 10 à 25%** (produits industriels, textiles, bois ...).
- Cependant, toutes ces contre-mesures sont suspendues jusqu'au 14 juillet 2025.

✓ Liens utiles

[Droits de douane américains et réponse européenne : informations pour les entreprises | Direction générale du Trésor](#)

[Droits de douane américains et réponse européenne | Portail de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects](#)

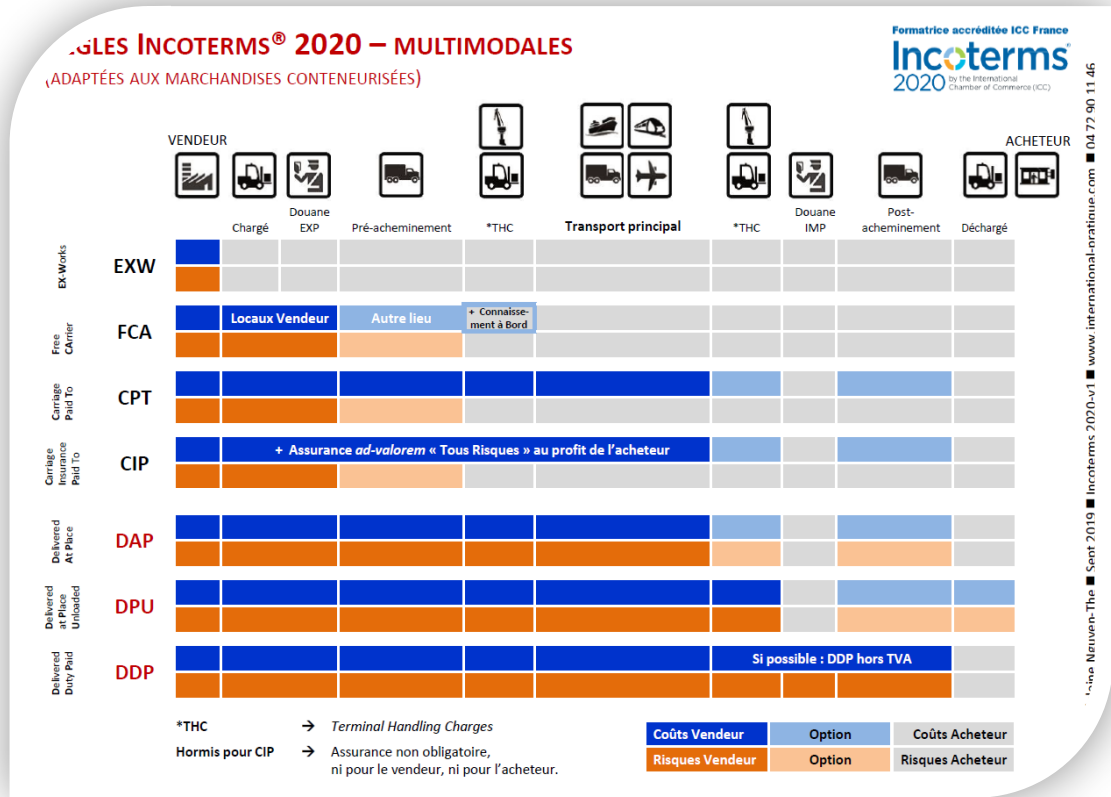
[Mesures tarifaires US Exportations Questions / Réponses | Portail de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects](#)

Limiter vos risques



Limiter vos risques

- Le choix de l'incoterm



Le choix de l'Incoterm

Bien appréhender les incoterms est indispensable dans le commerce international, notamment sur la partie « douane »

Il est déconseillé d'utiliser les incoterms EXW et DDP

- ✓ **EXW** : l'acheteur est responsable de l'exportation dans le pays de départ
 - ✓ Risque si l'acheteur n'est pas enregistré
 - ✓ **Alternative** : FCA locaux du vendeur

- ✓ **DDP** : le vendeur est responsable de l'importation dans le pays de destination.
 - ✓ Risque si le vendeur n'est pas enregistré
 - ✓ **Alternative** : DAP locaux de l'acheteur

- **Ma marchandise est-elle concernée?**

- Sécuriser votre nomenclature douanière**

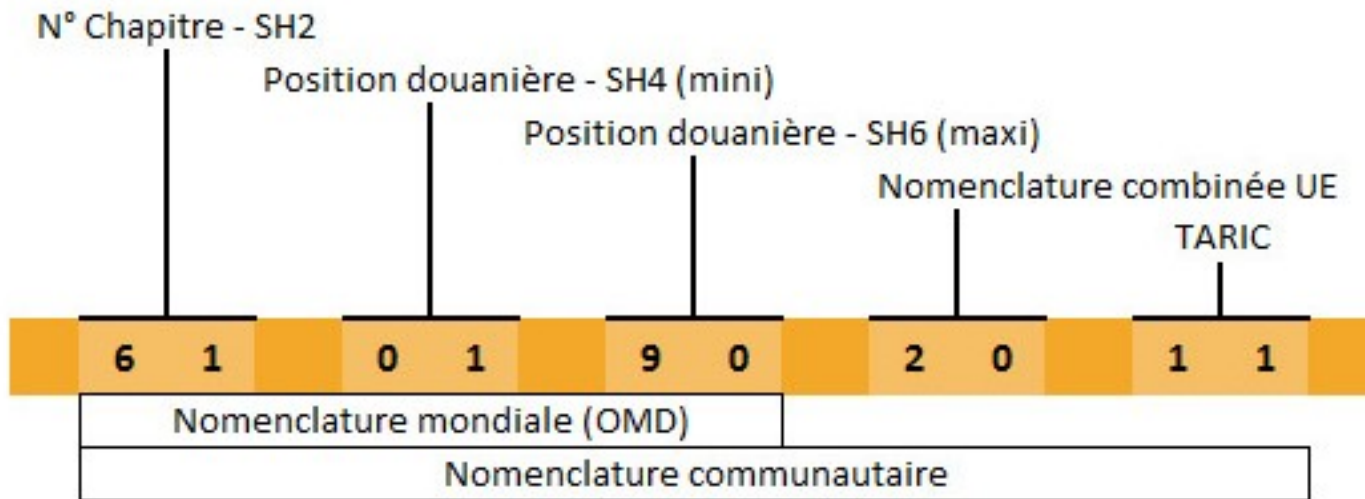
L'opérateur a besoin de connaître d'une marchandise : **son espèce tarifaire**

La nomenclature tarifaire permet de déterminer le **Tarif Extérieur Commun (TEC)**.

Le TEC est le taux maximal de droits de douane exigible à l'importation pour une marchandise donnée.

Des appellations différentes : code douanier, HS code, espèce tarifaire, nomenclature, code TARIC...

✓ L'espèce tarifaire



RITA : un outil d'aide au classement

Le téléservice RITA est accessible depuis le site douane.gouv.fr.

Il vous permet de rechercher une nomenclature et de simuler une opération de dédouanement.

Service en ligne
Tarif douanier communautaire et national (RITA)

Mis à jour le 27/04/2021

<p>POUR QUI</p> <p>Toutes les sociétés qui importent des marchandises originaires d'un pays hors Union européenne.</p>	<p>POUR QUOI</p> <p>Consulter la réglementation et la taxation de marchandises originaires de pays tiers qui sont importées dans l'UE.</p>	<p>QUAND</p> <p>Avant l'opération d'importation pour éviter toute difficulté.</p>	<p>✓</p> <p>Accéder au service en ligne</p>
---	---	--	---

Le site du tarif douanier américain HTS

Le site HTS (ou *Harmonized Tariff Schedule*) est le site du tarif douanier américain.

Il établit les taux tarifaires et les catégories statistiques pour toutes les marchandises importées aux États-Unis.

Basé sur le Système Harmonisé, il permet de consulter la taxation applicable à une marchandise à son entrée aux États-Unis.



✓ **Sécuriser votre nomenclature : le RTC**

Le RTC vous permet d'obtenir, auprès des douanes françaises, une décision de classement concernant l'espèce tarifaire des marchandises que vous souhaitez importer ou exporter.

Contraignant pour l'ensemble des douanes européennes.

Valable 3 ans.

GRATUIT

Procédure équivalente aux Etats-Unis :

<https://www.cbp.gov/trade/rulings/eruling-requirements>

❑ Sécuriser votre origine non préférentielle

Origine non préférentielle



Nationalité de la marchandise : toutes les marchandises ont obligatoirement une ONP

Enjeux multiples

→ Régie par le Code des douanes de l'Union

Les règles ne sont pas harmonisées au niveau mondial.

Ne pas confondre ORIGINE et PROVENANCE



Les droits de douane s'appliquent sur l'origine du produit et non sur la provenance. Dans l'exemple présenté, la marchandise reste chinoise et ne devient pas européenne => la marchandise est soumise aux droits de douane auxquels les produits chinois sont assujettis.

Liens utiles pour déterminer votre origine non préférentielle aux Etats-Unis

L'origine non préférentielle se détermine selon les règles américaines dans le cadre d'une importation aux Etats-Unis.

La détermination de l'origine repose généralement sur la notion d'ouvrage substantielle dans le dernier pays de transformation.

Possibilité de déposer une **demande d'équivalent « Renseignement contraignant sur l'Origine »** aux Etats-Unis :

[Rulings and Legal Decisions | U.S. Customs and Border Protection](#)

[Guide pour la détermination de votre origine](#)

[: International Trade: Rules of Origin | Congress.gov | Library of Congress](#)

❑ Sécuriser la valeur en douane de votre marchandise

L'opérateur a besoin de connaître d'une marchandise : **sa valeur en douane**

La détermination de la valeur de la marchandise importée intervient seulement après la recherche de l'espèce tarifaire puis de l'origine pour appliquer les droits de douane (base taxable)

La valeur en douane aux Etats-Unis se base sur l'incoterm « FOB » (Free on board), ce qui signifie que la base taxable sur laquelle les droits de douane sont calculés n'intègre pas :

- les frais de transport et
- les frais d'assurance.

Importance pour les opérateurs de distinguer dans leur facture ces éléments (frais d'assurance et frais de transport si inclus dans le prix de vente)

✓ Le choix de ses partenaires

- **Le Représentant en douane (broker)**

Le choix du RDE (représentant en douane enregistré) est un moment essentiel du commerce international.

Le représentant en douane :

- Expertise
- Rôle de conseil
- Connaissance marché ciblé
- Spécialiste du secteur d'activité
- **Le statut OEA** : statut de confiance délivré par la douane

La réglementation applicable à l'export UE / l'import US



3. La réglementation applicable à l'export

✓ La vente hors taxe

Lorsque le client est situé hors du Territoire Douanier de l'Union (TDU), l'entreprise peut facturer **hors TVA** au titre de l'article 262 I 1 ° du Code Général des Impôts (CGI) à condition d'être en mesure de justifier de la réalité de la sortie des marchandises.

La déclaration en douane d'exportation comportant la **mention "ECS sortie"** est le justificatif principalement requis.



✓ La réglementation applicable à l'export

Access2Markets

Accueil Biens Services Investissements Marchés Boîte à outils Contact [Single Entry Point for Trade Barriers](#)

Mon Assistant en matière de commerce

Biens + ROSA Services et investissements Marché Restrictions imposées par la Russie/la Biélorussie

Y compris ROSA Rules of Origin Self-Assessment [Comment utiliser ce formulaire](#) [Clause de non-responsabilité](#)

Nom du produit ou code SH Pays de provenance Pays de destination

Nom du produit ou code SH [Rechercher](#)

✓ La réglementation applicable à l'export

Résultats pour le code produit 7301.10 de France à États-Unis

Droits de douane

Droits de douane dans une position

GEN

Taux de droit
général

2% of FOB value

Droit de douane applicable aux
4 pays et territoires

Taxes

MFN

Taux applicable à la
nation la plus
favorisée

0%

Droit de douane applicable aux
230 pays et territoires

Procédures et formalités ✓

Obstacles au commerce

ACD

Taux des droits de
douane additionnels

25% of FOB value

Droit de douane applicable aux
234 pays et territoires

Statistiques sur les flux
commerciaux

Comment lire les résultats

✓ La réglementation applicable à l'export

Résultats pour le code produit 7107 de France à États-Unis

Droits de douane

Droits de douane dans une position

Taxes

Procédures et formalités ▾

Obstacles au commerce

Statistiques sur les flux commerciaux

Comment lire les résultats

Droits de douane

dernière mise à jour: 06 mai 2025

[Comment lire les résultats](#)

GEN

Taux de droit général

30% of FOB value

Droit de douane applicable
aux 4 pays et territoires

MFN

Taux applicable à la nation la plus favorisée

3.3% of FOB value

Droit de douane applicable
aux 230 pays et territoires

UCD

Taux de droit de douane universel

10% of FOB value*

Droit de douane applicable
aux 225 pays et territoires

(*) The universal (also called reciprocal) duty rate indicated is only applicable to the non-U.S. content of the goods, provided at least 20% of the value of the goods is U.S. originating.

✓ Rappel sur le numéro MID exigé à l'importation aux USA

- Code MID, « Manufacturer Identification Number » = numéro d'identification du fabricant
- Nécessaire pour toute importation

Construction du code MID

PARTIE 1	PARTIE 2 & 3	PARTIE 4	PARTIE 5
PAYS	Nom du fabricant ou raison sociale	Adresse de la société et/ou Boite postale	Ville
XX	XXX <u>XXX</u>	NNNN	XXX
2 caractères Utiliser le code ISO	Utiliser les trois premiers caractères des deux premiers mots composant le nom du fabricant Si un seul mot, il n'y aura pas de partie 3	Jusqu'à 4 chiffres Utiliser le numéro le plus grand pour faire la partie 4 Si pas de chiffres dans l'adresse = pas de partie 4	Jusqu'à 3 caractères Utiliser les 3 premiers caractères de la ville

✓ Exportateurs, les points de vigilance de votre contrôle interne :

- Etablir une cartographie des risques (secteur d'activité, marchandises nouvelles, pays d'import, pays d'export etc.)
- Veille juridique
- Sensibilisation des équipes ADV, commerciaux, comptables aux enjeux douaniers
- Vérifier les déclarations en douane déposées pour votre compte

limiter l'impact des droits de douane sur votre activité



✓ Utiliser les régimes particuliers aux Etats-Unis

❑ Perfectionnement Actif

Objectif :

Transformer les marchandises aux Etats-Unis en vue de les réexporter en suspension de droits et de taxes.

Opérations :

- ✓ Assemblage, découpe ou ajout de composants locaux
- ✓ Transformation substantielle permettant un changement d'origine douanière

Conditions :

- ✓ Suivi des marchandises (comptabilité matière)
- ✓ Autorisation requise auprès des douanes US (CBP)

[Drawback and Duty Deferral Programs | U.S. Customs and Border Protection](#)

❑ Entrepôt sous douane aux USA



Avantages :

- ✓ Suspension des droits et taxes
- ✓ Permettre d'attendre les évolutions législatives côté US

Limites :

- ✓ Coûts de stockage
- ✓ Risque en cas d'augmentation du taux de droits de douane

Bonded Warehouse Manual for CBP Officers and Bonded Warehouse Proprietors | U.S. Customs and Border Protection

❑ Les Free Trade Zone

- ✓ Statut "marchandise étrangère privilégiée" (**Privileged Foreign Status**)

Ce statut est accordé à des marchandises d'origine étrangère au moment de leur admission en zone franche. Le tarif douanier applicable est figé à la date d'admission dans la zone, même si les taux évoluent par la suite.

Exemple : Un article étranger visé par un droit de 10 % au moment de son admission en FTZ conservera ce taux, même si le taux augmente par la suite à 20 %. Cela protège l'importateur contre les hausses futures mais n'exonère pas des droits existants.

La règle des 20% de la valeur

Si un produit est concerné par des droits supplémentaires, mais contient au moins 20 % d'origine américaine, vous pouvez demander à ce que ces droits ne s'appliquent qu'à la partie non américaine.

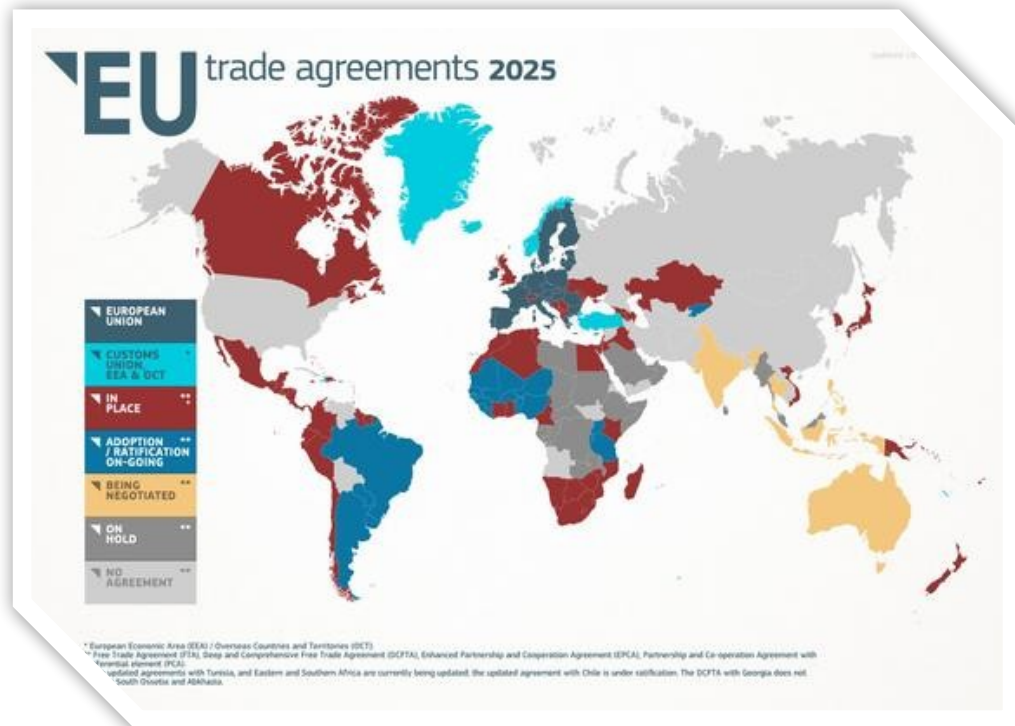
Par « origine américaine », nous entendons les composants qui ont été **transformés de manière substantielle aux États-Unis**.

Pour cela, vous devrez fournir des **informations détaillées sur la composition du produit** aux autorités douanières américaines.

Diversifier vos exportations : le réseau d'accords de commerce le plus vaste du monde

L'UE a signé **44 accords commerciaux** avec **76 partenaires**.

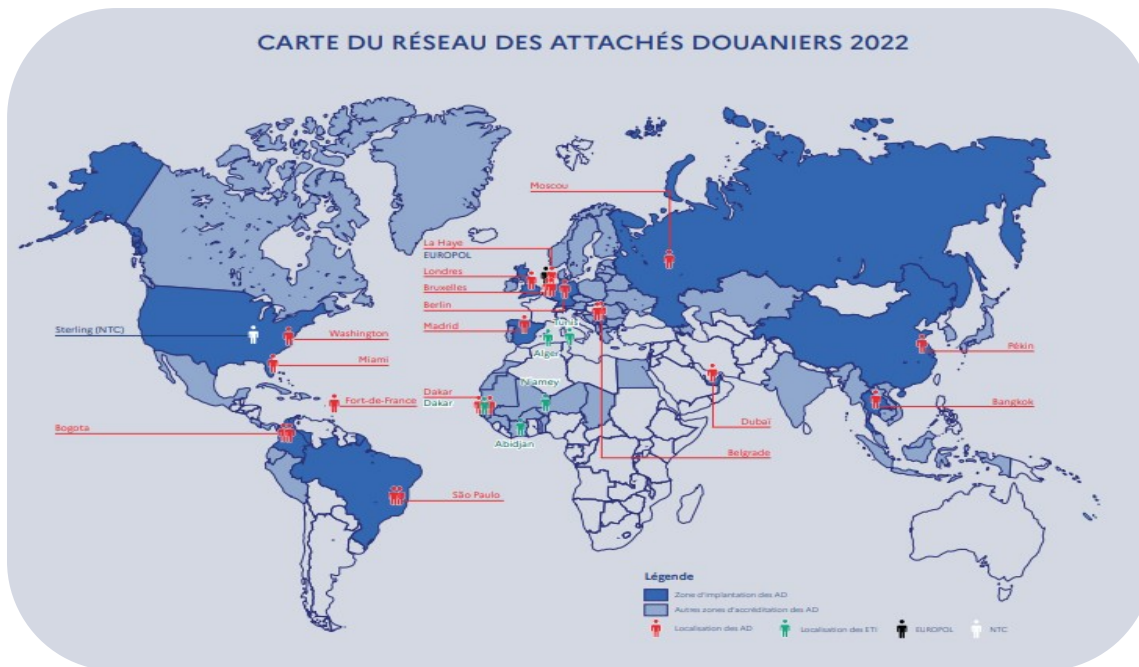
La démarche de l'UE s'inscrit dans le respect des règles de l'OMC.



Un réseau d'accompagnement



✓ Les attachés douaniers : un réseau international



Attaché douanier à Washington :

- ✓ Renseignement sur la réglementation douanière applicable
- ✓ **Zone de compétence :** Etats-Unis, Mexique, Canada

Merci pour votre attention !

Avez-vous des questions ?

Vous souhaitez contacter le PAE de Dunkerque ?

pae-dunkerque@douane.finances.gouv.fr